

A questionnaire for the online consultation of cultural stakeholders on the future Culture Programme

Meta Informations	
Creation date	09-12-2010
Last update date	
User name	null
Case Number	445461836390134310
Invitation Ref.	
Status	N
SECTION 1: ABOUT YOU	
1.1 Please state your name (surname, first name)	Fédération Internationale des Acteurs (FIA)
1.2 Please state your email address	office@fia-actors.com
1.3 In which country are you located?	BE Belgium
1.4 Have you heard of the European Union's Culture Programme 2007-13 before?	Yes
1.5 Have you or your organisation benefited from a grant under the Culture Programme 2007-13?	No
1.6 Are you or your organisation already involved in transnational co-operation in the field of culture?	Yes
1.7 In which cultural sector do you (or your organisation) operate?	Interdisciplinary
If interdisciplinary please specify the main (up to three) cultural or art forms covered.	Performing - Dance Performing Arts - Theatre Audio-visual; Literature, Books and Reading
1.8 In which capacity are you participating in this consultation?	An organisation
1.9a What is the size of the cultural department of your organisation?	Less than 11 employees
1.9b What type is your organisation?	Non-profit-making cultural association
1.9c Are you replying on behalf of a representative organisation in the cultural field?	Yes
1.9d Does your organisation represent individuals or organisations?	Organisations
1.9e How many members does your organisation represent?	100-250 direct members
SECTION 2: OBJECTIVES OF THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE	

2.1 Do you think there is a continuing need for a specific EU programme for culture?	Yes
2.2 To what extent should the new programme pursue the following objective: Protection and promotion of cultural and linguistic diversity	To a great extent
2.3 To what extent should the new programme pursue the following objective: Promotion of the transnational circulation of cultural works and products	To a great extent
2.4 To what extent should the new programme pursue the following objective: Widening access to European heritage and cultural works	To a moderate extent
2.5 To what extent should the new programme pursue the following objective: Professional development and capacity-building of artists or cultural operators in an international context	To a moderate extent
2.6a To what extent should the new programme pursue the following objective: Promote cultural cooperation with third country operators	To a great extent
2.6b Should cooperation with third countries be limited to certain predefined countries or would a broader approach be preferable?	A broader approach
2.7 To what extent should the new programme pursue the following objective: Promotion of urban and regional development through culture	Not at all
2.8 To what extent should the new programme pursue the following objective: Widening access to culture and participation in culture for disadvantaged groups	To a great extent

2.9 Would you like to comment on the objectives for a new Culture Programme?

2.1. Si le maintien d'un Programme européen spécifique en matière de culture est important, il ne faut pas que cela puisse servir de prétexte à un désengagement des états membres par rapport à leurs propres politiques de soutien à l'action artistique. Si le Programme trouve toute sa cohérence et sa raison d'être dans le soutien aux réseaux, initiatives et programmes culturels ayant une vocation transnationale, les états membres doivent maintenir une politique ambitieuse de soutien à la création et à la diversité artistique.

2.3. La promotion de la circulation transnationale des œuvres et productions culturelles est importante pour alimenter la diversité culturelle. Cependant, ceci ne doit pas générer des pratiques de « dumping social » ni porter atteinte aux acquis sociaux dont les artistes bénéficient dans leur pays d'origine. La mobilité des productions et des artistes doit pouvoir leur garantir une rémunération juste et équitable, notamment mais pas exclusivement au titre de leurs droits de propriété intellectuelle qui peuvent ressentir du manque d'harmonisation au niveau européen. Un réseau professionnel de soutien et de conseil aux artistes dans le cadre de leur mobilité doit pouvoir voir le jour, avec la pleine participation des partenaires sociaux, afin de conseiller, informer et prévenir les artistes qui, au dehors de leurs frontières, se trouvent souvent sans repères et confrontés à des systèmes sociaux, fiscaux, etc. très différents qui peuvent avoir des répercussions très importantes sur leur statut dans le pays d'origine.

2.4. Le soutien du Programme à la distribution / accès ne doit pas être en dépit de l'aide à la création.

2.5. Il est impératif d'améliorer et de simplifier l'accès à une information claire et précise au bénéfice des artistes de l'UE afin qu'ils comprennent mieux leurs droits et obligations (notamment du point de vue social et fiscal) dans les différents pays de l'Union et la façon dont les différents régimes nationaux peuvent s'agencer avec leur statut professionnel dans le pays d'origine. Nous ne pouvons que recommander la mise en œuvre de ce réseau d'accompagnement, auquel les partenaires sociaux, et les syndicats en premier lieu, doivent pouvoir porter une contribution considérable.

2.6. La coopération culturelle avec les opérateurs du secteur d'autres pays européens ou de pays tiers renforce la diversité culturelle. Ceci implique la résolution des nombreux problèmes d'ordre pratique - notamment à propos de l'obtention / octroi de visas de travail pour l'action artistique - qui rendent souvent impossible ses échanges.

2.7. La culture ne doit pas avoir comme finalité la promotion de la richesse même si cela est souvent un bénéfice qui découle indirectement de l'activité artistique.

2.8. La culture doit être au bénéfice de tout le monde et pas d'une élite de privilégiés. Il est donc important de garantir des conditions d'accès équitables pour tous, en respectant le droit de ceux qui contribuent à

	<p>l'action artistique de vivre dignement de leur métier. Le Programme devrait encourager l'égalité des genres dans le milieu artistique, notamment œuvrer pour une reconnaissance plus équitable du rôle des femmes dans la société moderne, loin des stéréotypes trop souvent encore alimentés par une certaine industrie audiovisuelle et publicitaire. Ceci pourrait être accompli en soumettant tout projet de financement au respect d'une « charte » portant sur le respect de l'égalité des genres, tant au niveau des rôles que de l'accès à l'emploi, ainsi que sur le rejet de toute exclusion sociale et discrimination. Cette charte devrait être rédigée en coopération avec la société civile et les partenaires sociaux. Le Programme pourrait d'avantage soutenir les initiatives et projets de sensibilisation des jeunes aux arts de la scène dans le cadre de leur cursus scolaire. Nous vivons dans un monde où la télévision, internet et la consommation de multiples formats audiovisuels risquent de creuser un écart entre les nouvelles générations et le spectacle vivant, notamment le théâtre. Ce dernier pourrait être d'avantage perçu comme étant destiné à un public adulte, alors qu'il possède et maintient une richesse pédagogique extraordinaire.</p>
--	--

--	--

SECTION 3: ACTIVITIES WITHIN THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE

<p>3.1a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of the professional skills of artists or other cultural professionals in an international context</p>	<p>To a moderate extent</p>
---	-----------------------------

<p>3.1b Would you like to explain your response?</p>	<p>Les artistes bénéficient déjà d'un vaste réseau d'écoles et de centres de formation professionnelle divers et variés. Par contre, peu d'entre eux ont accès à des outils de reconversion professionnelle - ce qui pose de véritables problèmes à ceux d'entre eux, notamment les danseurs, le plus exposés à une fin de carrière anticipée. Le Programme pourrait aussi soutenir la mise an place d'un réseau d'information à l'échelle européenne, développé notamment en partenariat avec les partenaires sociaux, visant à conseiller et à préparer les artistes aux enjeux de la mobilité professionnelle, afin qu'ils appréhendent mieux leurs droits et obligations (par exemple du point de vue social et fiscal) et les conséquences des divers régimes nationaux ayant vocation à régir leur activités artistiques professionnelles à l'étranger. Trop souvent encore les artistes subissent directement les effets pervers engendrés par le manque de coordination des administrations et des régimes nationaux qui leur sont applicables, dont ils ignorent le plus souvent la quintessence, souvent très complexe et technique.</p>
<p>3.2a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: International networking for exchanging experience and practice (peer learning/peer coaching)</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.2b Would you like to explain your response?</p>	<p>Les artistes bénéficient de la mobilité et des échanges d'expériences pour s'inspirer d'autres cultures, les accueillir dans leur pratique professionnelle pour transformer et réinventer la diversité culturelle - et, ceci, tout au long de leur vie, depuis leur formation jusqu'à l'aboutissement de leur carrière professionnelle. Il est donc important de continuer à soutenir toute initiative qui puisse élargir leurs horizons et leur permettre d'intégrer pleinement la diversité culturelle dans leur action artistique.</p>

<p>3.3a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Interdisciplinary partnerships between arts institutions and business to foster the entrepreneurial skills of artists or cultural professionals working in an international context.</p>	<p>Not at all</p>
<p>3.3b Would you like to explain your response?</p>	<p>L'implication des entreprises, autres que culturelles, dans le domaine de la création artistique est un sujet délicat et sensible. La logique marchande fait que trop souvent les artistes sont contraints d'accepter un statut de (faux) travailleurs indépendants, qui généralement engendre un affaiblissement de leurs acquis sociaux et une plus forte précarité. Pousser d'avantage les artistes à développer des compétences « managériales » ne peut que renforcer cette tendance et déresponsabiliser les états membres qui se doivent d'adopter des politiques en matière d'emploi dans le domaine artistique solidaires, équitables et valorisantes pour les artistes.</p>
<p>3.4a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Creation of new works and performances by operators from different countries working together</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.4b Would you like to explain your response?</p>	<p>La création artistique entre plusieurs pays membres ainsi qu'entre ces derniers et les pays tiers doivent continuer à constituer un volet prioritaire du Programme. Il est d'ailleurs souhaitable que les ressources du Programment soient accrues d'avantage - pour autant que cela ne désengage pas les états membres de leurs propres responsabilités. C'est justement dans un cadre éminemment multinational que le Programme trouve toute sa cohérence et sa raison d'être.</p>
<p>3.5a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of a space for experimentation, innovation and risk taking in the cultural sector</p>	<p>To a moderate extent</p>

<p>3.5b Would you like to explain your response?</p>	<p>Expérimentation et innovation sont au cœur même du sens de la création artistique. Il est clair que le Programme devrait encourager cette dynamique - cela dépend cependant du sens que l'on attribue à ces mots. Par « innovation » et « prise de risque » on devrait se limiter à la liberté d'expression artistique, sans cautionner pour autant les moyens de cette dernière, les projets entrepreneuriaux « aventureux » qui, voulant être « originaux » à tout prix, se soldent souvent par des échecs dont les artistes font souvent les frais en première personne.</p>
<p>3.6a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of innovative digital cultural content, digitisation and new digital distribution and exhibition platforms</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.6b Would you like to explain your response?</p>	<p>La numérisation des contenus et leur diffusion par les nouveaux moyens technologique, à la demande, permettent à une audience très élargie de connaître et apprécier les œuvres produites au delà des frontières nationales - y compris les contenus stockés dans les archives, autrement difficilement consultables par le grand public. La numérisation des œuvres permet de préserver le patrimoine culturel et de le transmettre aux nouvelles générations. Ces questions, toutefois, génèrent des problèmes complexes (notamment au titre du respect des droits de propriété intellectuelle) qui ne peuvent être balayés par des solutions simplistes, inspirés par une opinion publique prônant le « tout gratuit » ou la surconsommation des œuvres culturelles à un prix forfaitaire. La culture est pour tous. Elle doit pouvoir bénéficier à tout le monde, à un prix abordable. Toutefois, cela doit être garanti dans le plus grand respect de ceux qui contribuent, de par leur action artistique, à la réalisation de ces œuvres ainsi que de leur droit à vivre convenablement de leur métier.</p>
<p>3.7a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Cultural activities promoting understanding of common European heritage</p>	<p>Not at all</p>

3.7b Would you like to explain your response?	Nous ne savons pas ce que « patrimoine européen commun » peut vouloir dire.
3.8a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Incentives for artists performing or touring outside of their own country	Don't know
3.8b Would you like to explain your response?	Cela dépend de ce que l'on entend par « mesures d'incitation ». Certainement les artistes peuvent être encouragés à sortir de leurs frontières nationales pour aller à la rencontre d'autres genres, d'autres peuples et cultures, afin de s'en inspirer et nourrir leur créativité. Cela peut bien sur se traduire par des aides financières visant à réduire les coûts liés à la mobilité professionnelle. Cependant, ce qui est vraiment nécessaire est d'offrir aux artistes une meilleure assistance par la mise en place d'un réseau d'information - établi en collaboration étroite avec les partenaires sociaux - qui les familiarise avec les régimes d'emploi, leurs droits et obligations à l'étranger, dans un cadre souvent très peu familier - en prenant aussi en compte la législation européenne et ses effets sur toute activité professionnelle accomplie dans un cadre de mobilité. La mobilité peut, en l'absence de coordination suffisante entre les différents régimes nationaux et d'information, engendrer des effets très pervers pour les artistes.
3.9a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Transnational exchange of artefacts or other works	To a great extent
3.9b Would you like to explain your response?	
3.10a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Funding for cultural and creative companies/organisations that promote the development of artists and their works in different European countries specifically with a view to fostering cultural diversity	To a great extent
3.10b Would you like to explain your response?	

<p>3.11a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Support to enable artists and cultural operators to overcome barriers to transnational mobility (e.g. legal and administrative barriers)</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.11b Would you like to explain your response?</p>	<p>Voir réponses apportées sous 3.1.b et 3.8.b ci-dessus.</p>
<p>3.12a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Translation of fiction into different languages</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.12b Would you like to explain your response?</p>	
<p>3.13a To what extent should the grants for literary translation also allow other costs to be included, such as purchasing of rights, publication costs, translation of book summaries and other promotional activities</p>	<p>Not at all</p>
<p>3.13b Would you like to explain your response?</p>	<p>Cela nous semble plus relever de la responsabilité des éditeurs. Le soutien du Programme devrait permettre de traduire un plus grand nombre d'œuvres, les rendant ainsi accessibles à un plus large public en surmontant les barrières linguistiques.</p>
<p>3.14a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Festivals with a strong European dimension and visibility and featuring works and artists of European significance</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.14b Would you like to explain your response?</p>	<p>Toujours sous réserve du maintien, voir de l'accroissement, des financements déjà existants à ce propos au niveau national. Le recours au surtitrage devrait être encouragé davantage, afin que les festivals puissent montrer plus régulièrement aussi des spectacles dans leur langue d'origine.</p>
<p>3.15a The EU already supports European prizes in the fields of contemporary architecture, cultural heritage, literature and pop music. To what extent is it important for the new programme to support the following activities: New European prizes in the field of culture</p>	<p>Not at all</p>

3.15b In which cultural sector(s) should new European prizes be supported?	
3.15c Would you like to explain your response?	D'autant plus que d'autres prix, également à l'échelle européenne, existent déjà (ex. le prix européen du cinéma, le prix Europe pour le théâtre, etc).
3.16a To what extent is it important for the Programme to support: media initiatives giving visibility to European cultural themes and projects	Don't know
3.16b Would you like to explain your response?	
3.17 Would you like to comment on the activities within the new Culture Programme?	Les financements du Programme devraient être conditionnés au respect d'une charte européenne, établie en collaboration avec les principales organisations de catégorie, qui soit valorisante pour les artistes, ouverte à la diversité et respectueuse de l'égalité des genres.
SECTION 4: TYPES OF SUPPORT WITHIN THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE	
4.1 The Culture Programme currently supports co-operation partnerships between cultural operators (at a rate of 50%): Is 50% the most appropriate rate for EU co-financing of co-operation projects?	Yes
4.2 EU operating grants currently meet 80% of the running costs of selected European-level organisations (Ambassadors, Advocacy Networks, Structured dialogue platforms). Is 80% the most appropriate level for EU co-financing of European-level organisations?	Don't know
4.3 EU operating grants currently provided to organisations in support of their running costs are subject to the principle of "degressivity", i.e. they are reduced each year. To what extent does degressivity present a problem for cultural operators?	Don't know
4.4 What problems does your organisation face as a result of degressivity?	
4.5 Could you suggest any further specific ways to simplify the application process and the management of the new programme?	
4.6 How could the dissemination of the results of activities funded under the new programme be supported?	

4.7 Would you like to add anything else on the types of support within the new Culture Programme?